

# Stablex



## DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION — RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE N° 6

Séance n° 6 : Gestion du bruit et plan de post-fermeture

### COMPTE RENDU



*Document rédigé par*



Mai 2020

Table des matières

- 1. Ouverture et mot de bienvenue .....3
- 2. Présentation du déroulement de la rencontre .....3
- 3. Validation du compte rendu de la cinquième rencontre.....3
- 4. Gestion du Bruit .....4
- 5. Plan post-fermeture .....6
- 6. Suivis à diverses demandes et questions soulevées .....9
  - 6.1 Gestion des sols.....9
  - 6.2 Capacité des infrastructures face aux changements climatiques.....10
- 7. Appréciation et mot de la fin .....10
  
- ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre .....12
- ANNEXE 2 : Ordre du jour .....13

## 1. Ouverture et mot de bienvenue

M. Pierre Légo accueille les participants et mentionne que malgré la demande de certains membres du Comité d'annuler la rencontre, reçue peu de temps avant le début de celle-ci, l'équipe de Stablex désirait être présente ce soir pour accueillir les participants déjà en déplacement. Toutefois, M. Légo demande aux participants s'ils veulent maintenir la rencontre ou la reporter à un moment plus opportun, où l'ensemble des membres seront présents. Il ajoute que peu importe la décision prise, un mécanisme sera défini pour permettre un partage efficace des informations et une poursuite des échanges avec l'ensemble des membres du comité.

Les membres présents décident de tenir la rencontre dans les circonstances actuelles.

M. Légo présente les membres de l'équipe de Stablex et les experts qui les accompagnent dans la démarche de préconsultation, soient ceux listés ici-bas :

### **Représentants de Stablex**

Pierre Légo – Directeur santé-sécurité et environnement  
Tania Tzakova – Directrice adjointe environnement  
Michel Perron – Directeur général  
Benoit Rompré - Directeur projets majeurs et site

### **Transfert Environnement et Société**

Alex Craft – Animation  
Rébecca Gelly-Cyr – Rapporteuse et facilitatrice

### **Englobe**

Catherine Lalumière – Biologiste et chargée de projet – responsable de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)

### **Soft dB**

Nicolas Véronneau – Expert en acoustique et en vibrations

La liste des participants se retrouve à l'Annexe 1.

## 2. Présentation du déroulement de la rencontre

M. Alex Craft présente le déroulement de la rencontre, comme indiqué dans l'ordre du jour disponible à l'Annexe

2. Aucun varia n'est ajouté à l'ordre du jour de la rencontre.

## 3. Validation du compte rendu de la cinquième rencontre

M. Craft valide avec les participants s'ils ont bien reçu le compte rendu de la séance n° 5, ce que les participants confirment.

- Dans le compte rendu (p.13), il est demandé : « Est-ce que le neutralisant que vous utilisez a une odeur de savon? » et la réponse n'est pas complète. Un ajout sera fait au compte rendu afin de compléter la réponse : Au début, Stablex utilisait un neutralisant ayant une odeur de savon, par la suite il a été changé et il avait plutôt une odeur d'amande. Lors des dernières utilisations, le nouveau neutralisant était sans odeur.

Le compte rendu est approuvé par les membres du comité présents à la rencontre. Stablex s’engage aussi à trouver une façon pour que les membres absents de la rencontre puissent eux aussi approuver le compte rendu de la séance n° 5. Le document sera mis en ligne sur le site web de Stablex et une version mise à jour avec l’intégration des commentaires des membres absents sera ensuite ajoutée.

Questions	Réponses
Est-ce qu’il sera possible de revenir sur les scénarios d’entreposage des argiles excédentaires?	M. Légo – Stablex est toujours en analyse des options pour la gestion de toutes les argiles excédentaires. Les études requises sont en cours chez les experts qui nous accompagnent dans ses démarches. Stablex fera un suivi à ce sujet lors de la prochaine rencontre.
La modélisation de l’air se base sur des hypothèses, est-ce qu’il ne serait pas possible d’avoir des mesures réelles pour évaluer la qualité de l’air ?	M. Légo – Pour le moment, il est difficile de mesurer une situation hypothétique, puisque l’analyse se base sur une estimation de ce qui pourrait avoir lieu durant les phases de construction et d’exploitation de la cellule n° 6. Mme Tania Tzakova – Stablex abordera ce point et vulgarisera davantage les résultats lors de la séance n° 7.

Suivi	Échéancier
Faire un retour sur les scénarios envisagés pour la gestion des argiles excédentaires, incluant le passage des camions sur les voies publiques	Stablex ajoutera ce suivi au compte rendu de la rencontre n° 6 et présentera cet élément à la rencontre n° 7
Faire un retour sur les résultats de la qualité de l’air	Stablex ajoutera ce suivi au compte rendu de la rencontre n° 6 et présentera cet élément à la rencontre n° 7

#### 4. Gestion du Bruit

M. Nicolas Veronneau se présente aux personnes présentes à la rencontre. Ingénieur mécanique de formation, il est un expert en acoustique et en vibration chez Soft dB et est responsable des études d’impact sonore chez Stablex depuis 2015.

Les éléments présentés aux participants sont détaillés dans la [présentation](#).

Questions	Réponses
Le son se propage-t-il mieux dans l'air chaud ou l'air froid ?	M. Véronneau – Dans l'air froid.
Comment avez-vous mené vos simulations? Comment en êtes-vous venus à vos résultats ?	M. Véronneau – D'abord en reproduisant la topographie, la dénivellation, les bâtiments, les conditions météorologiques du site, etc. Ensuite, en élaborant un modèle avec des hypothèses sur les sources potentielles de bruit et leur provenance, selon le pire scénario possible du projet, pendant une heure complète.
Les arbres bloquent-ils le bruit ?	M. Véronneau – Les arbres ne bloquent pas le bruit. Le vent dans les feuilles peut toutefois masquer le bruit.
Quelle est l'activité sur le site qui a le plus grand impact au niveau du bruit ?	M. Véronneau – Cela dépend des récepteurs sensibles. En général, ce sont les dépôts d'argile et le camionnage en lien avec la gestion des argiles qui causent le plus de bruit.
Avez-vous pris en considération l'ensemble des camions qui se promènent, les pelles mécaniques, etc. ?	M. Véronneau – Toutes les sources potentielles ont été incluses dans l'analyse du pire scénario, et ce sur l'ensemble du site et des chemins, selon le nombre de passages des camions. La somme de toutes les sources en simultané sur une heure est la base de l'analyse. Mme Lalumière – Les hypothèses de travail sont basées sur les activités réelles et représentatives, puisque des activités similaires sont en cours chez Stablex.
À propos du passage des camions sur les voies publiques, n'est-ce pas le pic des passages qui va déranger les gens et mener à des plaintes, plutôt que la moyenne des passages pendant une heure ?	M. Légo – Le modèle présenté tient compte des activités menées sur le site de Stablex seulement.
Est-ce que vous pourriez nous donner un exemple auquel correspondent 40 décibels (dB) ?	M. Véronneau – Présentement, nous parlons à environ 55 dB. Tandis qu'un camion qui passe devant votre maison, si vous êtes à l'extérieur, sera plutôt de 80 dB.
Pourquoi le passage des camions dans la communauté n'est-il pas inclus dans votre modèle? C'est principalement ce qui nous intéresse.	M. Véronneau – Cette décision découle de la directive du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). M. Légo – Même s'ils ne sont pas analysés dans la modélisation, les camions qui circulent à l'extérieur du site seront certainement considérés par Stablex dans la mise en place de mesures d'atténuation. M. Rompré – Le bruit occasionné par les camions sera similaire à celui des autres camions présentement sur les routes, il y aura toutefois des camions supplémentaires. Mme Lalumière – Afin de diminuer l'impact, les camions d'argile circulent seulement pendant l'hiver.

Questions	Réponses
Les résultats présentés représentent une moyenne et donc pas ce que nous entendons. Quel est le total du bruit ambiant ?	<p>M. Véronneau – Les résultats présentés sont la moyenne du bruit des sources sonores sur une heure, soit la contribution des activités de Stablex sur le bruit total ambiant.</p> <p>M. Légo – Le bruit de fond est de 57.4 dB.</p> <p>Mme Tzakova – La contribution de bruit de Stablex au bruit ambiant n’est pas comme l’air, elles ne s’additionnent pas ensemble.</p> <p>M. Véronneau – Lorsqu’on calcule le bruit émis par une source sonore, les décibels (dB) ne s’additionnent pas au bruit de fond. Donc, une source qui émet 47 dB, dans un environnement où le bruit de fond est de 57 dB, le bruit ambiant total est de 57 dB.</p> <p>Mme Lalumière – Les activités de Stablex s’intègrent dans le bruit ambiant, elles ne s’entendent donc pas autant.</p>
Que se serait-il passé si les résultats dépassent le bruit de fond?	M. Légo – Stablex aurait identifié la provenance du bruit dans le modèle. Ensuite, une évaluation des mesures potentielles pour réduire le bruit à la source serait menée.
Serait-il possible d’ajouter des convoyeurs sur le site pour diminuer le nombre de camions sur les chemins d’accès ?	M. Légo – Cela ne serait pas possible pour les camions qui quitteront le site.

## 5. Plan post-fermeture

M. Légo présente le plan de post-fermeture préparé par SNC Lavalin. Les éléments présentés sont détaillés dans la [présentation](#).

Questions	Réponses
Est-ce que le reboisement sera seulement fait sur les dépôts d’argile, et non pas les cellules fermées ?	M. Légo – Les analyses sont toujours en cours pour évaluer la possibilité d’ajouter de l’argile supplémentaire et planter des arbres sur les cellules fermées.
Donc pour le dépôt Sud, l’impact sera nul puisqu’il sera déboisé et reboisé?	M. Légo – En effet, la superficie du dépôt Sud a été calculée dans le 58 hectares de déboisement prévu et celui-ci sera reboisé.
Vos calculs sont-ils justes, car le nombre d’hectares reboisés semble important ?	M. Légo – Le site prévu pour la cellule n° 6 contient actuellement des bâtiments, des chemins, etc. Ce n’est donc pas l’ensemble de la superficie qui est à déboiser.

Questions	Réponses
Est-ce que Stablex devra pomper de l'eau à perpétuité?	M. Légo – C'est ce qui est anticipé pour le moment, la conception de la cellule ne permet pas d'arrêter de pomper l'eau interstitielle. Si les nouvelles technologies le permettent dans le futur, tant mieux. Elles permettront peut-être aussi de traiter l'eau différemment.
Le relevé environnemental et la gestion de la végétation (composition, espèces, incluant les espèces nuisibles, etc.) prennent-ils en compte l'identification de l'herbe à poux ?	M. Légo – Oui.
Le suivi environnemental est-il prévu seulement durant la post-fermeture ou durant les opérations aussi ?	M. Légo – Le suivi environnemental est en cours chez Stablex pour toutes les cellules fermées et pour la cellule n° 5 en exploitation. Lorsque les travaux de la cellule n° 6 vont démarrer, il y aura des puits de suivi dès le début de la construction.
Existe-t-il un manuel d'opération et d'entretien pour assurer un suivi environnemental à perpétuité ?	M. Légo – Nous nous attendons à devoir déposer un programme pour la surveillance et le suivi environnemental pour l'obtention du décret gouvernemental. Ce document devra être remis dans un délai défini par le MELCC après l'obtention du décret, habituellement un an.
Vous mentionnez que le traitement de l'eau interstitielle à la post-fermeture sera fait deux fois durant l'année, par « batch ». Est-ce que cela est dû à la capacité des bassins n° 7 et 8?	M. Légo – La capacité des bassins n° 7 et 8 est suffisante pour contenir les eaux interstitielles à traiter annuellement, soit un total de 19 000 m <sup>3</sup> .
Est-ce que le traitement des eaux interstitielles générera des sédiments qui se déposeront au fond avec le temps?	M. Légo – Un traitement physico-chimique est d'abord prévu, ensuite, l'eau propre sera déchargée dans les égouts municipaux. Une boue résultera du traitement de l'eau, et pourra être traitée dans un centre spécialisé.  Nous ne savons pas encore la composition finale de cette boue, car présentement, elle est directement intégrée dans le procédé stablex.
Quel sera l'impact de vos déchargements d'eau sur l'égout municipal ? Pourquoi n'utilisez-vous pas l'égout pluvial ?	M. Légo – 14 000 mètres cubes d'eau par année est une petite quantité comparativement à ce que reçoivent les étangs aérés de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thérèse et Blainville, soit environ 95 000 mètres cubes par jour.
Quel est le volume de la boue générée?	M. Légo – Environ 1 % du total des eaux interstitielles à traiter. Cela représente environ 140 tonnes de boue, soit l'équivalent de sept conteneurs par année.
Est-ce que les boues seraient essentiellement du stablex dissout ?	M. Légo – L'eau du procédé ne serait pas du stablex. Les traitements physico-chimiques sont des procédés répandus et connus dans le secteur industriel.

Questions	Réponses
<p>Le plan post-fermeture ne fait pas mention de l'usine. Pourriez-vous la donner au gouvernement ? L'usine est-elle incluse dans le plan de post-fermeture et de démantèlement ? Quelles seraient les conséquences si Stablex fait faillite ?</p>	<p>M. Légo – Stablex identifiera d'autres cellules potentielles, afin de poursuivre ses activités et donc de continuer à utiliser l'usine. Les technologies pourraient aussi être réévaluées dans le temps. Concernant un cas de faillite, le processus légal habituel entrerait en cours pour le démantèlement de l'usine, sa vente, sa nouvelle fonction, etc., à partir des fonds de garantie exigés par le MELCC.</p>
<p>Puisque la cellule n° 6 est plus grosse, est-ce que l'usine doit elle aussi être agrandie ?</p>	<p>M. Légo – Non, l'usine maintient les mêmes capacités avec les mêmes activités.</p>
<p>Est-ce que US Ecology pourrait requalifier l'usine ?</p>	<p>M. Légo - Certainement, les équipements que nous avons pourraient servir à autre chose. Par exemple, en ce moment, nous avons un projet pour valoriser l'ammoniaque en engrais, une partie va dans le stablex et certains composés sont utilisés pour la fabrication d'engrais.</p>
<p>L'unité de traitement pour les eaux interstitielles, incluse dans le plan post-fermeture, aura-t-elle besoin d'électricité pour fonctionner ?</p>	<p>M. Légo - Nous devons en effet nous alimenter à l'électricité.</p>
<p>Existe-t-il un fonds (fiducie) pour les cellules n° 1 à n° 5?</p>	<p>M. Légo – Oui, ceci est inclus dans le décret gouvernemental de 1981 et modifié en 1986.</p>
<p>En cas de faillite, ce fond n'est donc pas saisissable par les créanciers?</p>	<p>M. Légo – C'est exact.</p>
<p>En cas de faillite demain, la fiducie est-elle suffisante ?</p>	<p>M. Légo – Je ne pourrais répondre, car c'est de l'argent déposé par Stablex dans une fiducie pour le MELCC. C'est l'équivalent de 0,25 \$/tonne déposé par Stablex depuis le début 1981. En ce qui concerne la cellule n° 6, un dispositif sera déterminé avec le MELCC dans le cadre de l'obtention du décret.</p>
<p>Pour la cellule n° 6, il y aura deux fonds, soit une fiducie et un bon de garantie ?</p>	<p>M. Légo – C'est ce qui est prévu pour le moment. Tout ceci sera discuté et décidé lors de l'obtention du décret.</p>
<p>Est-ce que votre projet pourrait attacher les cellules n° 1 à n° 5 avec la cellule n° 6 afin d'avoir un seul fonds, un programme de suivi, etc. ?</p>	<p>M. Légo - Ce serait une solution logique, mais nous allons voir avec le MELCC comment cela sera traité. Tous ces éléments seront inclus dans le nouveau décret.</p>

Questions	Réponses
Est-ce que vous allez devoir indiquer plus en détail les programmes de suivi et les plans financiers que vous avez et que vous prévoyez?	M. Légo – Tout sera présenté au MELCC et exigé dans le décret. Mme Lalumière – Stablex va présenter au MELCC ce que nous vous avons présenté ce soir. Le MELCC nous posera ensuite ses questions et le tout sera ensuite rendu public.
Il est important de faire attention pour que Stablex ne devienne pas comme certains sites miniers orphelins après sa fermeture.	Mme Lalumière – La refonte de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) vise à éviter les sites orphelins. Les mécanismes financiers ont été ajustés et améliorés. M. Légo – Ce n’est pas l’intention de Stablex et nous allons nous plier aux requêtes du MELCC et aux nouvelles exigences.

## 6. Suivis à diverses demandes et questions soulevées

M. Rompré répond à diverses demandes et questions soulevées depuis le début des rencontres avec le comité, soit :

- La gestion des sols présents sur le futur site de la cellule n° 6
- Les capacités des infrastructures pour faire face aux changements climatiques

Les éléments présentés sont détaillés dans la [présentation](#).

### 6.1 Gestion des sols

Questions	Réponses
Il est surprenant que le sol ne soit pas plus contaminé en raison des anciens entrepôts militaires.	M. Rompré – La nature dangereuse des activités fait en sorte que le tout a été bien géré. Le niveau de contamination est très faible. M. Légo – Les activités sur le site prévus ont toujours été menées dans des entrepôts.
Quels sont les contaminants retrouvés dans le sol ?	M. Légo – Ce sont principalement des métaux. Mme Lalumière – La caractérisation complète des sols sera présentée dans l’étude d’impact, incluant la liste et la quantité des contaminants.
Les abris bétonnés présentement sur le site sont-ils considérés comme des contaminants?	M. Légo – Nous ne savons pas encore s’il y a de la contamination dans les abris bétonnés sur le site. Toutefois, nous nous attendons à ce qu’ils aient été nettoyés et que Stablex puisse en disposer facilement.
Puisque les explosifs dans les abris sont principalement sous forme solide, il ne devrait donc pas y avoir trop de contamination dans les abris non plus.	M. Légo – En effet, mais il pourrait y avoir des composés semi-solides, par exemple, des émulsions.

## 6.2 Capacité des infrastructures face aux changements climatiques

Questions	Réponses
Est-ce que la cellule n° 6 ajoutera de l'eau au ruisseau Lockehead qui termine derrière la gare?	M. Rompré – La présence de la cellule n° 6 n'ajoutera pas d'eau au ruisseau. M. Légo – Il y en aura toutefois un peu moins durant la période d'exploitation. M. Rompré – À la fin de l'exploitation de la cellule n° 6, le bilan hydrique devrait être similaire.
Les marais autour des cellules peuvent-ils absorber les eaux déchargées ?	M. Rompré – Nous avons prévu les mesures nécessaires afin d'éviter que nos eaux, même nos eaux propres, se retrouvent dans les milieux humides, pour ne pas les affecter.
Afin de ne pas avoir d'impact sur les milieux humides, l'idéal serait de ne pas avoir de cellule n° 6.	M. Rompré – Stablex augmente significativement ses mesures pour assurer la protection des milieux humides avec le projet de la cellule n° 6, notamment en isolant la cellule avec la paroi périphérique.
Est-ce que la conception de la cellule pour résister aux séismes prend aussi en considération lorsque la cellule est en exploitation?	M. Rompré – Lorsque la cellule est en exploitation, il y a toujours une sous-cellule excavée et non utilisée. Donc si les parois étaient affectées il y aurait un espace pour contenir le tout et les parois seraient faciles à réparer.  Les cellules ne sont pas fragiles, il n'y a donc pas d'inquiétude pour les cellules en exploitation ou fermées.

## 7. Appréciation et mot de la fin

M. Légo rappelle que la présentation et l'ordre du jour seront publiés sur le site Internet de Stablex. Il mentionne que le comité consultatif validera le compte rendu à la prochaine rencontre afin qu'il soit également mis en ligne.

Une rencontre n° 7 sera organisée avant la remise de l'étude d'impact sur l'environnement afin de :

- Discuter de l'évolution des préoccupations exprimées depuis le début de la préconsultation;
- Procéder à une rétroaction finale sur l'intégration des préoccupations et des recommandations du comité dans l'étude d'impact sur l'environnement.

Question	Réponse
Le résumé de l'étude d'impact sera-t-il compréhensible et facile à lire ?	M. Légo – Oui, le résumé de l'étude d'impact et le rapport des consultations seront vulgarisés pour une bonne compréhension de tous.

M. Légo remercie les participants pour leur présence aux rencontres et mentionne que leurs commentaires et suggestions contribuent à l'élaboration d'une étude d'impact sur l'environnement pour avoir le meilleur projet possible.

M. Craft demande aux participants de donner leur avis sur la séance par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

Production du compte rendu  
Transfert Environnement et Société  
Rapporteuse : Rébecca Gelly-Cyr  
Facilitation : Alex Craft



Nom	Prénom	Titre - Organisation
Caya	Sébastien	Observateur — Domaine de la sécurité — SSIB
Gagnon	Steve	Citoyen de Blainville
Genest	Jean-Pierre	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Labadie	Gabrielle	Membre du Comité - Organisme communautaire – Moisson Laurentides
Lépine	Éric	Observateur — Domaine municipal — Ville de Blainville
Leplatois	Ludovic	Membre du Comité - Citoyen de Blainville



## Ordre du jour – Atelier thématique – Bruit et plan post-fermeture

### Projet de réaménagement de la cellule de placement n° 6

Jeudi 12 mars 2020 - Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville, salle Gendron-Lefebvre - 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse, Québec J7E 1Z2

Heure	Sujet
<b>19h00 à 21h30</b>	Ouverture et mot de bienvenue
	Présentation du déroulement de la rencontre
	Validation du compte rendu de la cinquième rencontre
	Présentation de la gestion du bruit
	Présentation du plan pour la post-fermeture
	Présentation d'autres sujets : Gestions des sols, etc.
	Prochaines étapes et mot de la fin